

Logement des jeunes

Vous avez entre 16 et 30 ans et vous cherchez un logement temporaire pour mener à bien votre projet professionnel ou de formation (salarié, apprenti, intérimaire, stagiaire, étudiant, scolaire, demandeur d'emploi, en insertion etc.).

Mise à jour le 11 septembre
2020

Contactez SILLAGE au 02 96 33 96 96 ou par mail à

contact@sillage.bzh

SILLAGE propose des solutions de logement grâce à 4 résidences sur Saint-Brieuc et des appartements hors résidence sur Saint-Brieuc, Plérin et Ploufragan.

Vous pourrez aussi y trouver un accompagnement.



Plus d'infos sur le site

<http://www.sillage.bzh/> (<http://www.sillage.bzh/>)

54-58 Boulevard Waldeck-Rousseau 22 000 SAINT BRIEUC

[Garantie Visale \(Ex Loca-Pass\)](https://www.actionlogement.fr/implantations) (<https://www.actionlogement.fr/implantations>)

Pour les jeunes salariés âgés entre 18 et 30 ans, il est possible de demander la garantie VISALE auprès d'Action Logement pour bénéficier gratuitement d'un garant pour les aider dans la recherche d'une location. Cette garantie les dispense de tout type de caution supplémentaire. L'éligibilité peut être vérifiée en ligne ou en appelant le 0970 800 800.

Il faudra

<https://bailpdf.com/contrat-de-bail>

[fournir un bail mobilité](https://bailpdf.com/contrat-de-bail/bail-mobilite) (<https://bailpdf.com/contrat-de-bail/bail-mobilite>)

à Action Logement pour finaliser la demande.